



Compte rendu groupe pays Chine de CUF – ARF du 21 janvier 2015

Présents :

A l'invitation de Cités Unies France et l'Association des Régions de France, le groupe-pays Chine s'est tenu le 21 janvier, présidé par Bernard Soulage, en présence d'une trentaine de participants (cf PrésentsExcuses)

Objet : Faire le point sur les grands événements passés, et mobiliser et partager sur les sujets et événements à venir.

- Bilan des IVeme rencontres de la coopération décentralisée Franco-chinoises, les 6 et 7 novembre 2015, à Strasbourg, Région Alsace.

Un succès dans les faits. 1152 inscrits dont 2/3 de collectivités et 1/3 d'organisation.

La participation chinoise a été très importante. Comme habituellement, l'investissement en temps et globalement la difficulté à mobiliser des élus, montre qu'un tel événement n'est pas fait pour les élus ; toutefois, leur présence est attendue par la partie chinoise.

	Participation chinoise (nb de personnes)	Participation Française (nb de personnes)
Villes	282	37
Départements		17
Régions/ provinces	395	52
Total collectivités	677 (52 élus)	106 (39 élus)
Entreprises	128	33
Total	805	139

L'évolution du modèle des assises est discutée sur sa forme et l'investissement qu'elles représentent pour des retombées faibles, liées à un ficelage en amont des résultats et conclusions.

Sur la base des conclusions, signées par les deux présidents du Comité de liaison de la coopération décentralisée sino-française, Jacques Valade et Li Jianping, ces rencontres sont un lieu d'échanges importants sur sujets phares qui animent la coopération : stratégie diplomatie économique à l'échelle locale, analyse des résultats de la planification territoriale et des nouveaux rapports sociaux, et l'état des lieux des relations culturelles, scientifiques, de recherches, grâce à des rencontres techniques, politiques et du secteur privé.

Les lignes d'enseignement qu'en tire le MAE sont :

- Un exercice lourd mais qui fait ces preuves car cela fait 10 ans que la coopération franco-chinoise prospère sans s'affaiblir.
- L'économie tient une place importante, et reste le cœur de la coopération, la CNCD encourage cette pratique, bien qu'elle soit une pratique difficile à appréhender.
- Ces recommandations partagées doivent permettre de faire évoluer les pratiques.

Un travail d'évaluation de la coopération en 2012, et l'examen des réponses de l'appel à projet montre que la logique sectorielle n'est pas forcément adaptée au niveau local.

- 2015 constitue le chemin qui mène à 2016, qui pourrait bien constituer le second élan de la coopération, en affichant la dimension du dialogue et des échanges humains.

➔ Sur la révision du modèle des assises :

Beaucoup s'accorde sur le fait que ce format constitue par son caractère protocolaire, un cadrage trop strict qui stérilise le contenu, voire transforme les partenariats en relations publiques et ne laisse pas la place à l'effervescence spontanée des échanges in situ. Toutefois, le MAE soutient qu'il est dans la culture du travail des Chinois et pas un formalisme pour rien. D'un point de vue factuel les rencontres sont attractives et la coopération demande du temps (Paris-Pékin).

Ajoutons que le caractère centralisé du système chinois, associée à une bureaucratie forte, crée une grande différence de statut entre les élus français et chinois.

Plusieurs acteurs suggèrent que sans changer radicalement le modèle, en lien avec les Etats, un travail de ciblage, en amont et engageant le niveau local de certains partenariats soient chargés de plancher sur des papiers, productions, réalisations concrètes en amont.

F. Ged suggère de s'appuyer d'avantage sur les acteurs universitaires, avec la complicité des institutions chinoises, qui leur donne toutes leurs confiances pour piloter des réflexions, et gagner en efficacité.

Quoiqu'il en soit, il faut analyser cette édition strasbourgeoise.

- **Les Centres culturels de rencontres**

Source : <http://www.accr-europe.org/>

Contact : Yves Dauge (Y.dauge@accr-europe.org) et Isabelle battioni (i.battioni@accr-europe.org)

L'Association des Centres culturels de rencontres – ACCR – rassemble aujourd'hui 22 membres en France, 22 en Europe mais aussi à l'international (Canada, Brésil, Australie).

Lieux de mémoire, lieux de création, les Centres culturels de rencontre (créé en France en 1972) sont labellisés par la ministre de la Culture et de la Communication, qui leur reconnaît la force d'un projet artistique, culturel, intellectuel en synergie avec un site patrimonial au service de la création, de la transmission, de la recherche et de l'innovation, tissant un lien étroit entre des publics variés, des territoires.

Créée pour animer et coordonner leur action, l'Association des Centres culturels de rencontre – ACCR – a été reconnue d'utilité publique en 1983, en 1998 la Circulaire Trautmann conforte le positionnement original des CCR dans les politiques publiques.

Le réseau de l'ACCR vise à promouvoir une vision contemporaine du patrimoine et de la création en synergie avec les sociétés contemporaines, contribuant à des dynamiques d'innovation, de durabilité et d'inclusion dans les territoires. Dans un moment de choix européen, de tension entre recherche d'un nouveau modèle de développement économique et social, mondialisation et tentations de replis identitaires, le patrimoine nous offre en effet l'opportunité de questionner, à travers notre lecture du passé, la complexité des sociétés contemporaines comme les choix collectifs à opérer aujourd'hui. Regarder le patrimoine comme creuset de nos sociétés nous semble ainsi au cœur du processus d'intégration européenne.

Signature du protocole de coopération avec l'Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Étranger

L'année 2014 a célébré le 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine, et vu se tenir les 4^e Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise. La France et la Chine ont mis au centre de leurs stratégies respectives la question de l'aménagement urbain et rural, axe prioritaire de leur coopération. L'ACCR, de part sa contribution importante à l'aménagement des collectivités territoriales, est au cœur de la thématique. Yves Dauge y est intervenu sur *Les projets et échanges culturels, vecteurs de développement territorial, valorisant la position de l'ACCR* comme opérateur culturel.

Dans ce contexte, la signature du protocole de coopération entre l'ACCR et l'APCAE représentée par sa présidente, Madame Li Xiaolin, éminente personnalité du monde diplomatique chinois en présence de Ji Bingxuan – vice-président de l'Assemblée populaire chinoise, Maurice Gourdault-Montagne – ambassadeur de France en Chine et de Zhai Jun – ambassadeur de Chine en France, illustre la densité et le dynamisme des échanges franco-chinois et annonce officiellement l'engagement de l'ACCR et de l'APCAE de promouvoir et de développer les échanges culturels et la coopération bilatérale.

Le concept intéresse les partenaires chinois de Nantong et Wuxi, qui via l'APCAE, ont invité une délégation française à laquelle est associée l'ACCR et deux directeurs de Centre pour une mission du 2 au 8 décembre 2014.

L'objectif est de faire rayonner l'approche de CCR dans le monde, et d'accompagner les partenaires, en apportant de l'expertise et répondre aux problématiques rencontrées en terme de gestion du patrimoine et de création culturelle et être un appui à la décision pour engager des projets de cette nature.

Un appel à contribution et des documents sont mis à disposition des participants pour se rapprocher des CCR de leur territoire et trouver des partenaires pour ces deux lieux.

Véritable concept, il faut être vigilant en terme de partenariat, ces initiatives mixtes et intégrées sont au cœur d'une approche patrimoniale et urbaine gérée par le Ministère mais pas que (universités.), des acteurs comme l'Institut français, les alliances françaises seront associés.

- Forum China-Europa (2 au 5 décembre 2014)

Une synthèse des échanges et des apports de cet événement a été produit compilant les différentes rencontres tenues à Bruxelles, Genève, Lille, Lyon, Marseille, Paris et Rouen.

Il a permis d'élaborer un discours sur l'attractivité franco-chinoise au niveau européen. C'est un outil pour renforcer la cohérence, l'implication et l'interaction des relations France, Europe et Chine, en y associant la société civile.

L'ambition pour reprendre les mots de Pierre Calame, un des organisateurs, est de faire de ce forum « une plate-forme durable et multi acteurs d'échanges et d'enrichissements mutuels sur les villes chinoises et européennes ».

- Appel à projet climat par la DAECT (MAE)

Informations enrichies avec www.diplomatie.gouv.fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des/appels-a-projets-et-fonds-en/appel-a-projets-climat-23671/article/appel-a-projets-climat

Contact à la DAECT : Marie-Laure Martial, marie-laure.martial@diplomatie.gouv.fr

La conférence des parties sur le climat à Paris, dite COP 21, constitue une priorité nationale pour la France. L'Etat et les collectivités territoriales ont affirmé leur volonté partagée de parvenir à un accord international, notamment lors de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée du 2 octobre 2014. Le présent appel à projets vise à accompagner les collectivités territoriales dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Le lancement d'un appel à projets de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales concrétise cette volonté, dans une approche novatrice, et interministérielle : Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI)

Afin de répondre à la mobilisation des collectivités françaises et étrangères, acteurs essentiels de l'environnement au quotidien, au plus près des attentes citoyennes, et demain dépositaires de la mise en œuvre la plus concrète des

accords de Paris 2015, cet appel à projets est ouvert à un large éventail de zones géographiques et de secteurs.

Ce dispositif correspond à la fois aux grandes orientations de notre politique de coopération et aux domaines d'excellence des collectivités territoriales. L'objectif est de mobiliser leur savoir-faire en matière de développement sur les territoires et celui des acteurs locaux en proposant un partenariat qui puisse donner plus de cohérence et d'efficacité à leurs actions. Ces projets exemplaires seront l'une de leurs contributions majeures au succès de la COP 21.

Il n'y aura pas d'appel géographique dédié à la Chine, ainsi les appels à projets thématiques offrent la possibilité aux collectivités territoriales de déposer des projets de coopération en lien avec les sujets fil rouge :

- 1/ Développement de l'agro-écologie dans les pratiques agricole et sylvicole.
- 2/ Aménagement urbain durable/ planification territoriale climat – énergie.
- 3/ Eau et assainissement.
- 4/ Gestion et valorisation des déchets.
- 5/ Préservation de la biodiversité et énergies renouvelables.

Une attention sera apportée aux projets transversaux qui auront un impact sur le dérèglement climatique.

En terme d'éligibilité, sont éligibles les projets d'appui institutionnel, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de renforcement des capacités et de structuration des acteurs des territoires, de formation. Ne sont pas éligibles les projets de cofinancement d'infrastructures.

Des projets dépassant le cadre de la coopération décentralisée et susceptibles d'être présentés à des bailleurs, pourront être soutenus pour le financement du montage des dossiers.

Les projets devront viser un impact prévisible de lutte contre le changement climatique, en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux impacts du changement climatique ou de renforcement des capacités locales face à ces enjeux. Tous les projets devront fixer, en vue de leur évaluation, des indicateurs de résultats d'impact.

L'appel à projet climat est l'outil d'appui de la DAECT à la COP21, il encourage la création d'initiatives innovantes.

- **« Sommet mondial Climat et territoire » à Lyon 1-2 juillet 2015**

Contact : Ivan Dedessus Le moustier (idedessuslemoustier@rhonealpes.fr)

Encouragé par la CNCD, et à la suite du rapport Delebarre-Dantec et afin de permettre une concentration des engagements, des événements dédiés émanant des territoires (entreprises, collectivités, ...) sont en préparation.

Un premier comité de pilotage a réuni, mi janvier 2015, 27 grands réseaux.

A Lyon, la Région Rhône-Alpes accueillera un sommet autour de sujets pivots inscrits à l'agenda, dans une logique de mise en œuvre d'un dialogue et de propositions des acteurs non étatiques, avant la COP 21 de décembre. Il mobilisera environ 1000 participants dont 500 élus du monde entier pour valoriser des engagements concrets ou réalisations dont il sera fait écho à la COP21, à Paris.

Ce sommet mobilisera les 9 majors groupes accrédités auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. La présence de personnalités françaises et internationales de haut niveau est attendue.

Il est proposé que les collectivités françaises et leurs partenaires chinois s'inscrivent et participent à ce sommet, afin de porter la voix des autorités locales, dans ce début pré-COP 21

AGENDA

Fin janvier	Mission à Pékin du Président du Groupe Chine
15 février	Clôture de l'appel à projet Climat (DAECT MAE)
<u>27 avril</u>	Réunion consacrée aux Régions et villes engagées avec la Province du Sichuan (feuille de route collective)
Mai juin	Réunion « Groupe-chine »
29-30 juin	Forum Actions extérieures des collectivités locales de CUF.
1-2 juillet 2015	« Sommet mondial Climat et territoires » à Lyon
juillet	Événement Sichuan sur la promotion des terroirs (accueil du Gouverneur du Sichuan)